



BADMINTON

CHAMPIONNAT DES COTES D'ARMOR

REGLEMENT SAISON 2017-2018



Règlement du Championnat des
Côtes d'Armor
Saison 2017 -2018

TABLE DES MATIERES

1. Généralités	3
2. Participation	3
3. Inscription	3
4. Confection des tableaux	4
5. Echancier	4
6. Gestion technique	5
7. Volants	5
8. Trophées et Dotations	5
9. Partenariat Comité	5
10. Arbitrage	5
11. Accueil de la Compétition	6
12. Obligation de l'Organisation	6
13. Droit à l'image	7
14. Commission Compétition	7

1. GENERALITES

a. Définition :

Le Championnat des Côtes d'Armor simple et double est une compétition attribuant les titres départementaux dans les disciplines de simple homme (SH), simple dame (SD), double homme (DH), double dame (DD) et double mixte (DX) dans toutes les séries N, R, D, P et vétérans.

b. Champ d'application

Le présent règlement a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement de cette compétition.

Ce règlement annule et remplace tous les précédents. Le règlement général des compétitions s'appliquera pour tous points non développés dans ce règlement. Il a été présenté par la commission compétition des Côtes d'Armor aux membres du conseil d'administration du Comité 22 qui l'a avalisé le -----.

2. PARTICIPATION

a. Licences :

Seuls peuvent être admis à participer au Championnat des Côtes d'Armor simple et double les joueurs, cadets, juniors, séniors et vétérans licenciés à la F.F.BaD dans les clubs Costarmoricains pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension en cours.

b. Tableaux

Le Championnat des Côtes d'Armor verra s'opposer les joueurs dans cinq tableaux (SD, SH, DD, DH, DX).

Dans chacun de ces tableaux les joueurs seront dispatchés en 5 séries de N, R, D, P et vétérans.

L'organisateur se réserve le droit de regrouper et/ou couper les tableaux en fonction des inscriptions.

3. INSCRIPTION

Chaque joueur pourra s'inscrire dans 1 ou 2 tableaux.

Les frais d'inscription reviendront au comité et le club organisateur gardera l'intégralité des bénéfices de la buvette et de la restauration.

Le montant des inscriptions sera, par joueur, de 9 euros pour 1 tableau et 16€ pour 2 tableaux.

Les inscriptions de simples, mixtes et doubles seront libres mais, par tableau, seuls les 12 meilleurs joueurs (-euses) ou paires en fonction du CPPH à la **date limite d'inscription (J-9)** seront retenues pour participer à la compétition.

Un joueur (-euse) ou une paire ne pourra pas se surclasser. Un joueur (-euse) ou une paire jouera dans la catégorie du mieux classé.

Les inscriptions seront facturées par Le Comité Départemental de Badminton aux clubs à l'issue de la compétition.

La taille des tableaux pourra être revue à la baisse ou à la hausse suivant le nombre d'inscrits et du nombre de terrains.

Le tirage au sort des tableaux sera effectué par la commission compétition à **J-7**.

Aucune modification ne sera plus apportée sauf accord du Juge-Arbitre désigné.

4. CONFECTION DES TABLEAUX

Les têtes de séries seront déterminées pour chaque tableau et pour chaque catégorie, en fonction du CPPH le jeudi avant la date limite d'inscription.

La taille de chaque tableau sera de 12 joueurs sauf si le nombre de participants ne permet pas d'atteindre cette taille de tableau.

En fonction du nombre de joueurs les tableaux prendront les formes suivantes :
Nombre de joueurs / Format du tableau / Nombre de sortants

12 : 4 poules de 3 / 2 sortants par poule
11 : 1 poule de 3 et 2 poules de 4 / 2 sortants par poule
10 : 2 poules de 3 et 1 poule de 4 / 2 sortants par poule
9 : 3 poules de 3 / 2 sortants par poule
8 : 2 poules de 4 / 2 sortants par poule
7 : 1 poule de 3 et 1 poule de 4 / 2 sortants par poule
6 : 2 poules de 3 / 2 sortants par poule
De 4 à 5 Poule unique
De 1 à 3 Non joué

Le tirage au sort des tableaux sera effectué par la commission compétition du comité départemental de badminton et validé par le JA, J-7 avant la compétition.
Tous les forfaits ultérieurs au tirage au sort devront être justifiés par écrit dans les conditions habituelles.

5. ECHEANCIER

L'échéancier sera confectionné par la commission compétition du comité 22 (avec accord du JA), à J-7.

Le samedi : les simples et les mixtes jusqu'aux finales incluses.

Horaires cadrés : 9h00 / 22h00

Les doubles auront lieu le dimanche.

Horaires cadrés : 9h00 / 18h00

6. GESTION TECHNIQUE

Les inscriptions et les tableaux seront entièrement gérés par le comité sous contrôle des commissions concernées.

Les convocations seront mises en ligne sur le site du comité départemental la semaine précédant la compétition.

Le comité contactera la presse Départementale pour annoncer les dates, le lieu, les horaires, les contacts et conditions de déroulement de ce championnat. Le club organisateur devra également entreprendre des démarches afin de médiatiser l'événement (presse sportive et locale).

7. VOLANTS

Les volants seront partagés par les joueurs dans les tours qualificatifs et fournis par le comité pour les finales de tous les tableaux à raison de **3 volants** par finale. Ces volants seront amenés par le représentant du comité au club organisateur.

Les volants utilisés devront être homologués.

Le club organisateur devra prévoir également un stock de quelques boîtes de volants qu'il pourra vendre (au prix du marché) à la demande, aux joueurs en faisant la requête (possibilité de demander au partenaire du comité).

8. TROPHEES et DOTATION

Les lots seront offerts par le comité 22.

9. PARTENARIAT COMITE

L'organisateur devra respecter l'engagement du comité vis-à-vis de son partenaire.

- Mettre à disposition un emplacement pour la tenue de son stand.

- Afficher ses supports de communication et utiliser sa charte graphique sur les supports de communication.

En cas d'indisponibilité du partenaire du comité, le club organisateur aura la possibilité de choisir le partenaire de son choix.

10. ARBITRAGE

La Commission départementale d'Arbitrage désignera :

- Un juge-arbitre pour le weekend.

En cas de besoin d'un 2ème JA, celui-ci sera à la charge du club organisateur. Il pourra être de ce club et être stagiaire.

Les frais de restauration et d'hébergement du juge-arbitre sont à la charge du comité.

Ainsi que les indemnités et les frais de déplacements (un aller-retour).

La CDA en collaboration avec la CRA pourra demander si des arbitres veulent se perfectionner afin d'arbitrer les finales.

Les frais de restauration des arbitres sont à la charge du club organisateur.

Les arbitres venant pour se perfectionner ne toucheront pas de frais de déplacements et d'indemnités.

11. ACCUEIL DE LA COMPETITION

Les clubs souhaitant organiser cette compétition doivent se faire connaître **avant le 1er décembre** en envoyant un **dossier de candidature** au secrétariat du comité.

Le club d'accueil devra disposer au moins **5 terrains de doubles sur 2 jours** sur une ou deux salles, à condition que la **distance entre les deux salles** de la compétition soit **inférieure à 10 km**.

Tous les clubs des Côtes d'Armor peuvent postuler, le meilleur dossier sera retenu. Eu égard à la **compétence dans l'organisation de tournois** et en fonction de la **qualité des infrastructures et services proposés, à l'accueil, aux motivations**. La commission compétition veillera au respect des engagements annoncés.

Un dossier de présentation de quelques pages mettant en évidence les atouts du club organisateur est fortement souhaité. Il est possible d'organiser cette manifestation avec le **regroupement de 2 clubs**.

C'est la commission compétition qui proposera le(s) club(s) retenu(s) pour l'organisation. L'avis du Comité D'Administration du comité sera sollicité pour valider la proposition de la commission compétition.

Le comité directeur décidera **au minimum 6 mois avant la date** de la compétition le club d'accueil choisi qui devra alors établir une demande d'autorisation réglementaire.

Aucun tournoi départemental, régional ou national jeune (cadets) ou adulte ne sera autorisé à cette date sur le territoire du département.

La date de la compétition est le week-end du 2 et 3 juin 2018.

12. OBLIGATION DE L'ORGANISATION (Club Organisateur et comité)

- **Etablir la demande d'autorisation sur Poona (<http://poona.ffba.org>)**, après acceptation par la commission compétition et le Comité Directeur du comité, dans les conditions habituelles. **(Comité)**
- Envoyer une **lettre d'invitation avec plan d'accès** vers les salles au plus tard **5 semaines avant** la date de la compétition au secrétariat du comité. **(Club organisateur)**
- Prévoir une **buvette suffisante pour les deux jours** en fonction du nombre de personnes attendues. **(Club organisateur)**
- Prévoir un **lot d'accueil** (au choix) pour tous les participants (joueurs et officiels techniques). **(Club organisateur)**
- **Proposer des contacts pour l'hébergement** des joueurs à proximité du complexe sportif et à des tarifs raisonnables (partenaires de l'organisateur ?). **(Club organisateur)**

- Assurer la **gestion matérielle de la compétition** dans les meilleures conditions (table de marque, gestion Badplus, sono, affichage, vente de volants, ...). Demander conseils au Juge-Arbitre désigné. **(Comité et club organisateur)**

- **Entreprendre des démarches pour médiatiser l'événement** (contact des partenaires, de la presse sportive et régionale, invitations d'élus locaux et régionaux, cartons d'invitation à transmettre au comité pour inviter quelques élus). **(Club organisateur)**

- **Renvoyer** le dimanche soir de la fin de la compétition le **fichier Badplus** des résultats au secrétariat du comité. Informations dans les mêmes délais de la **presse sportive et régionale**. **(Club organisateur et comité)**

13. DROITS à l'IMAGE

Les photographies prises pendant le weekend pourront être diffusées sur le site internet ou dans les parutions du comité. Les personnes concernées par ces photographies (joueurs, cadres, invités, public...), qui ne souhaiteraient pas voir leur image utilisée, pourront formuler une demande écrite en ce sens auprès de la table de marque. Sans cette démarche, ils renonceront à ce droit.

14. COMMISSION COMPETITON

championnatdu22@codepbad22.com